




LE RENDEMENT DE VOS PLACEMENTS

• Livrets sans impôt

	TAUX	PLAFOND
Livret A, Livret Bleu 	2%	15 300 €
Livret de développement durable	2%	6 000 €
Livret Jeunes (pour les 12 à 25 ans)	2 à 4%	1 600 €
Livret d'épargne populaire (LEP)	2,5%	7 700 €

(si l'impôt payé en 2009, avant crédits d'impôt, est inférieur à 757 e)

• Épargne logement

Compte d'épargne logement à compter du 01/02/2011	1,5%	15 300 €
Plan d'épargne logement ouvert depuis le 01/08/2003	2,5% 3,5% avec prêt	61 200 €

• Placement de moyen et long terme

	RENDEMENT	
Actions	Variation du CAC 40 depuis le 1 ^{er} janvier 2011 +4,47% à 3974,83 points	
Assurance vie en euros	Rendements 2010 des contrats de notre sélection	3 à 4,50 %
Obligations	Taux de l'emprunt d'État à 10 ans	3,43 %

• Crédits

	TAUX
Prêt immobilier à taux fixe sur 15 ans	3,75 à 4,45%
Prêt immobilier à taux révisable sur 15 ans	2,55 à 4,25 %
Euribor 3 mois (décembre 2010, moyenne mensuel)	1,02%
Euribor 12 mois (décembre 2010, moyenne mensuelle)	1,52%

L'IMMOBILIER

• Indice Insee de référence des loyers pour les baux d'habitation

Indice au 3e trimestre 2010 (14/10/2010)	118,70 %
3e trimestre 2009: 117,41 soit une variation annuelle de +1,1%	
Indice au 2e trimestre 2010 (15/07/2010)	2,55 à 4,25 %
2e trimestre 2009: 117,59 soit une variation annuelle de +0,57%	

• Indice Insee du coût de la construction pour les baux professionnels et commerciaux

Indice au 3e trimestre 2010	1 520
Indice au 3e trimestre 2009	1 502
Indice au 3e trimestre 2007	1 443

• Indice Insee du coût de la construction pour les baux professionnels et commerciaux

Indice pour septembre 2010 (JO du 30/12/2010)	828,30
Variation sur un an	+3,15%

LA FISCALITÉ

• Assurance vie

- ➔ Droits de succession (conjoints et pacsés ne sont pas concernés)
- Taxe de 20% par bénéficiaire, s'il reçoit plus de **152 500 €** (sur l'épargne versée à partir du 13 octobre 1998)
- Après 70 ans, application des droits de succession au-delà de **30 500 €** de versements (contrats souscrits depuis le 20 novembre 1991)
- ➔ En cas de retrait après 8 ans, imposition à un prélèvement de 7,5% (sur option) ou à l'impôt sur le revenu des gains retirés au-delà de
- Pour un célibataire **4 600 €** par an
- Pour un couple marié ou pacsé **9 200 €** par an pour l'épargne versée depuis janvier 1998, Les prélèvements sociaux de 12,3% s'appliquent sur les gains retirés des multisupports, sans abattement.

• Droits de donation et de succession en 2011

- ➔ Transmission à son époux ou au partenaire de Pacs
- Succession **exonération de droit**
- Donation **abattement de 80724 €, barème progressif :**

Jusqu'à 8072€	5%	De 31865 à 552324€	30%
De 8072 à 15932€	10%	De 31865 à 552324€	35%
De 15932 à 31865€	15%	De 31865 à 552324€	40%
De 31865 à 552324€	20%		

- ➔ Transmission à son enfant
- Abattement par parent (renouvelable tous les 6 ans) **159 325 €**
- Au-delà, barème progressif :

Jusqu'à 8072€	5%	De 31865 à 552324€	30%
De 8072 à 15932€	10%	De 31865 à 552324€	35%
De 15932 à 31865€	15%	De 31865 à 552324€	40%
De 31865 à 552324€	20%		

• Barème ISF 2011

De 800 000 € à 1 310 000 €	0,55 %
De 1 310 000 € à 2 570 000 €	0,75 %
De 2 570 000 € à 4 040 000 €	1 %
De 4 040 000 € à 7 710 000 €	1,30 %
De 7 710 000 € à 16 790 000 €	1,65 %
Au-delà de 16 790 000 €	1,80 %

• Portefeuille boursier

- Plus-values de 2010 taxées en 2011 30,3%*
- Plus-values de 2011 taxées en 2012 au premier euro 31,3%
- Abattements sur les dividendes 40%+ 1 525€ (célibataire) d'actions européennes ou 40%+3 050 € (couple)
- Plafond des versements sur un PEA 132 000 €

LES INDICES DE RÉFÉRENCE

Indice des prix	122,08 avec tabac	+ 1,8% sur un an (décembre 2010)
	120,61 hors tabac	+ 1,7% sur un an
Valeur annuelle du point Agirc (à partir du 01/04/2010)		0,4216 €
Plafond de la Sécurité sociale 2011 (mensuel)		2 946 €
Smic horaire brut (au 01/01/2011)		9 € (soit 1 365 €/mois)